2007-03381/

Communiqués de BAnQ

BAnQ apprend avec étonnement par les médias la position de l'arrondissement Ville-Marie

Montréal, le 19 avril 2007 – Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a appris par les médias l'émission du communiqué de l'arrondissement Ville-Marie dans lequel celui-ci affirme accueillir défavorablement la demande de permis de BAnQ pour l'aménagement d'un périmètre permanent de sécurité autour de la Grande Bibliothèque.

BAnQ déplore vivement la façon de faire de Ville-Marie :

- L'arrondissement n'a pas communiqué avec BAnQ pour faire avancer le dossier depuis le 26 janvier dernier, date à laquelle la demande de permis de BAnQ a été déposée.
- La demande de permis n'a pas été traitée par les instances habilitées à l'évaluer au sein de l'arrondissement, notamment par le conseil d'arrondissement.

Qui a pris la décision qu'annonce l'arrondissement ? Après quel examen ? En quel lieu ? Le communiqué de l'arrondissement demeure muet sur ces clarifications indispensables. Cette attitude est contraire à l'éthique, la bienséance et la justice naturelle.

Au sujet de la Grande Bibliothèque et de BAnQ

Accueillant près de 10 000 visiteurs par jour, la Grande Bibliothèque est un important centre de rayonnement culturel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). BAnQ a pour mission d'acquérir, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire publié, archivistique et filmique du Québec ou relatif au Québec. Elle offre aussi à tous les Québécois — sur place, par Internet ou par prêt entre bibliothèques — un accès gratuit à de vastes collections universelles et aux services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ regroupe la Grande Bibliothèque et le Centre de conservation à Montréal ainsi que des centres d'archives à Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Québec
© Gouvernement du Québec, 2007